

25.09.2014 – 18:25 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Décision équitable du Conseil des Etats sur les résidences secondaires

Zurich (ots) -

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) est soulagée que les choses avancent avec la loi sur les résidences secondaires. C'est pourquoi on peut se féliciter, à son avis, des décisions équitables prises par le Conseil des Etats. Et ce, d'autant plus que les incertitudes régnant dans les régions touristiques, deux ans et demi après l'acceptation du nouvel article sur les résidences secondaires, étaient devenues insupportables. Dans ces régions, la suppression d'emplois bat déjà son plein.

Par rapport au projet du Conseil fédéral, le Conseil des Etats prend en considération de manière conséquente la garantie des droits acquis pour les logements régis selon l'ancien droit conformément à l'initiative. Ainsi, les logements existants devraient pouvoir être transformés et agrandis de manière modérée. Ceci correspond d'ailleurs au but de l'initiative qui voulait interdire la construction de lits froids dans la verdure. En revanche, ses auteurs n'étaient pas opposés à la densification des constructions. Par conséquent, il serait malhonnête de la part des initiants de combattre la solution appropriée du Conseil des Etats lors des débats au National. En outre, il serait présomptueux d'autoriser tous les habitants du Plateau à transformer et agrandir leurs logements, alors que cette chose toute naturelle serait interdite à ceux des régions touristiques et de montagne.

Contact:

Martin A. Senn
Sous-directeur de la SSE
Chef du Département Politique + Communication
Tél.: +41/79/301'84'68
E-Mail: msenn@baumeister.ch

Matthias Engel
porte-parole de la SSE
Tél.: +41/44/258'82'44
E-Mail: mengel@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100762077> abgerufen werden.